

ARRETE MUNICIPAL

FERMETURE ROUTE DES CHAMPS MARMO ET ROUTE DE
LA COMBETTE

VU le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, et notamment son article R 225 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,
VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
VU les de sécurisation de al traversée du village,
VU la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise GIROD FRERES représentée par M. GIROD Loïc en date du 16/04/2025 pour des travaux de terrassement et de réseaux.

Considérant les travaux de terrassement et de réseaux à réaliser sur la route des Champs Marmo, il y a lieu de fermer à la circulation la route des Champs Marmo (de la mairie jusqu'au 165 Route des Champs Marmo) et la route de la Combette (du 165 Route des Champs Marmo jusqu'au 92 route de la Combette) du jeudi 24 avril 2025 jusqu'au 3 octobre 2025.

A R R Ê T E

Article 1 : La route sera fermée à la circulation du jeudi 24 avril 2025 jusqu'au 3 octobre 2025.

Article 2 : L'accès à l'école se fera par la route des Champs Marmo depuis le lieudit Les Girods.

Article 3 : La signalisation nécessaire est assurée par l'entreprise Girod et la commune.

Article 4 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Montriond,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Jean d'Aulps,

Fait à Seytroux, le 17 Avril 2025
Le Maire,
MORAND Jean-Claude

